



WEBINAIRE // Défi anti-gaspi

01/07/2022 - 09:00 à 10:00

Conférence en ligne - Inscription gratuite et obligatoire

Réduisez vos déchets alimentaires !

Près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées chaque année en France (150 kg/habitant et par an).

La France, au travers du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020, s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

Pour les **entreprises de l'industrie agro-alimentaire**, le coût moyen des pertes alimentaires représente 4,4 % du chiffre d'affaires.

Pour vous accompagner, la CCI de l'Ain vous propose de participer à l'**édition 2022 du Défi Anti-Gaspi**, qui se déroulera en septembre.

Ce défi est à destination des entreprises du secteur de l'agroalimentaire : Industries agro-alimentaires, Commerces et GMS, Restauration privée !



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



-
-
-
- |
-

Programme - Intervenants

Programme :

- Présentation du défi anti Gaspi
- Retour sur la première édition du défi anti-gaspi
- Modalités de participation et d'engagement des participants

Intervenants :

- **Denis CHAZALLET**, Conseiller environnement CCI Lyon Métropole
- **Katy CASALIGGI**, Conseillère environnement CCI Nord Isère

Inscription

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)

En retour de votre inscription vous recevrez les codes qui vous permettront de vous connecter à la conférence.

Contact

Contact :

Armelle HULIN

Service Développement des entreprises

04 74 32 13 00

sde@ain.cci.fr

[Retour à l'agenda](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/agenda/webinaire/defi-anti-gaspi>